

La Bastidonne



République Française
Département du Vaucluse
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : mairie@la-bastidonne.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 1

Ayant donné procuration : 1

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

04 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

04 avril 2024

N°023_2024

Objet : Vote du compte de gestion 2023 de la commune

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

L’an deux mille vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures quinze, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Emma LEON, maire**.

Etaient Présents : Mme LEON Emma, Mr DECUIGNIERES Jacques, Mr LEVANTIS Éric, Mr BARBANT Jean-Charles, Mme HAFAFSA Amelle, Mr DELESCLUSE Thierry, Mr HAYEK Alexandre, Mr GRELET Gérard, Mr MARTIN Vincent, Mme PETIT Laurence, Mme Vincent Laure, Mr SERVIERE Hugues et Mr NERVI Thomas.

Excusés et ayant donné pouvoir : Mme PEREIRA Sandrine

Absents : Mme LOMBARD Lou

Secrétaire de séance : Mr HAYEK Alexandre

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2023 adopté par le conseil municipal le 04/04/2023,

Mme la maire quitte la séance et se retire de la salle du conseil municipal.

M. DECUIGNIERES Jacques, 1^{er} adjoint prend la présidence du conseil municipal et présente cette délibération :

M. DECUIGNIERES Jacques expose à l’assemblée municipale les conditions d’exécution du budget de l’exercice 2023 qui a été voté par l’ancienne municipalité.

Le compte de gestion émis par la Trésorerie est en accord avec le compte administratif de la commune et se présente ainsi :

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	88 059.63	754 551.51
Recettes	415 482.49	979 422.10
Déficit		
Excédent	327 422.86	224 870.59

Mme DECUIGNIERES Jacques demande aux élus de se prononcer.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** à l’unanimité le compte de gestion 2023, en correspondance avec le compte administratif.

Alexandre HAYEK
Secrétaire de séance



Fait à La Bastidonne,
Le 10 avril 2024,
LEON Emma, Maire